

Tarifs déchèteries 2022

Particuliers :

- Pas de facturation en-dessous du seuil de 20 entrées
- Passage supplémentaire de 21 à 30 entrées = 5 €
- Passage supplémentaire dès la 31^{ème} entrée = 50 €

La facturation étant faite aux communautés de communes respectives une fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

- Réédition d'un badge (suite perte, détérioration...) = 5 €

La facturation étant faite aux communautés de communes respectives deux fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

- Non restitution du badge = 5 €

La facturation étant faite aux communautés de communes respectives une fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Professionnels :

- Part fixe = 40 €/an
- Badge supplémentaire = 5 € (suite perte, détérioration)
- Part variable (fonction du volume des déchets déposés) :

Nature des déchets	Tarif /m ³
Papier/ Carton	4 €
Métaux/ Batteries	0 €
Huisseries	15 €
Gravats	30 €
Plâtre	145 €
Tout venant	65 €
Déchets verts	10 €
Bois	22 €
Verre	11 €
D3E	0 €
Huiles végétales	0 €
Huiles minérales	110 €
Toxiques	1000 €*
Mobilier	0 €

*facturation minimum de 5L pour les toxiques

Nature des déchets	Tarif /unité
Bouteilles de gaz	5 €
Extincteurs	20 €

Pour rappel, l'utilisation du badge particulier est interdite pour tout usage professionnel.